

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2024

Envoyé en préfecture le 02/01/2025

Reçu en préfecture le 02/01/2025

Publié le

ID : 084-258402346-20241126-2024CS78REC-DE

Date de la convocation 20 novembre 2024
Présidente Dominique SANTONI
Secrétaire de séance

Membres syndicaux titulaires en exercice :	101
Nombre de votes :	71

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre à seize heures, les Membres du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon, dûment convoqués par lettre du vingt novembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis sous la présidence de Mme Dominique SANTONI à la Maison du Parc du Luberon.

COMITE SYNDICAL, ETAIENT PRESENTS :

Communes	Membres titulaires	Membres suppléants
ANSOUIS	M. CAVALIER ☒	D. VERKIN ☐
APT	G. LETTERON ☒	E. NDIOUR ☐
AUBENAS	R. PETIET ☐	M. PASCAL ☐
AURIBEAU	V. DEMEYERE ☐	R. CICERO ☐
B. JOURDANS	M. BESTAGNO ☒	B. VINCENT ☐
BASTIDONNE	J. DECUIGNIERES ☒	V. MARTIN ☐
BEAUMETTES	J. MACHEFER ☒	E. PAGUET ☐
BEAUMONT	G. PINGUET ☒	X. ROUMANIE ☐
BONNIEUX	P. RAGOT ☐	C. CHEVALIER ☒
BRILLANNE	S. CAIRE ☐	C. RENARD ☐
BUOUX	L. MORARD ☐	R. LANDIER ☐
CABRIERES D'AIGUES	P. PEYTHIEUX ☒	G. JEAN ☐
CABRIERES D'AVIGNON	D. CRESP ☒	S. POURCEL ☐
CADENET	M. JAUBERT ☒	V. BOISGARD ☐
CASENEUVE	H. BLEUZEN ☐	☐
CAVAILLON	P. COURTECUISSIE ☒	JP. RIVET ☐
CERESTE	P. FRIMAS ☒	D. ROQUES ☐
CHEVAL BLANC	S. TROUSSE ☐	MT. NEMROD ☐
CORBIERES	JL. MIOLA ☐	M. LE GENDRE ☐
CUCURON	P. ANGELETTI ☐	T. BENOIT ☐
DAUPHIN	T. RICARME ☐	C. DENIS ☐
FORCALQUIER	E. LUTHRINGER ☐	M. DALMASSO ☐
GARGAS	L. GARCIA ☐	C. MIETZKER ☐
GORDES	R. KITAEFF ☒	R. FERRARI ☐
GOULT	M. CHABAUD ☒	JC. DONGUY ☐
GRAMBOIS	A. FERETTI ☒	G. MAZEL ☐
JOUCAS	A. POZZO ☒	O. LAUBRON ☐
LACOSTE	A. MORETTI ☐	M. PAQUIN ☒
LAGARDE	S. FOUVET ☐	B. BONNET ☐
LAGNES	V. MILESI ☐	J. GRANGIER ☐
LAURIS	S. VANNEYRE ☒	T. DERNIS ☐
LIMANS	C. MOSTEIRO ☐	J. CHAUD ☐
LIoux	T. GARCIN ☐	G. CLOP ☐
LOURMARIN	JP. PETTAVINO ☐	A. LE BARON ☐
LURS	K. MASSE ☐	J. LADET ☐
MANOSQUE	V. PEISSON ☒	I. EL OUAUGHIRI ☐
MAUBEC	JF. DUBOIS ☐	JL. BOQUIS ☐
MENERBES	P. MERLE ☐	E. ARIAS ☐
MERINDOL	M. SUEUR ☒	S. KERMARREC ☐
MIRABEAU	L. DE LUZE ☐	B. LABBAYE ☐
MONTFURON	S. D'APUZZO ☐	G. GUILLLOT ☐
MONTJUSTIN	J. PELLEGRIN ☐	M. GUIBERT ☐

Communes	Membres titulaires	Membres suppléants
MURS	C. NOLLET ☐	ME. PETIT DE LA RODIERE ☐
NIOZELLES	J. PENZA ☒	M. LAGRANGE ☐
OPPEDE	JP. GERAULT ☐	Y. POBES ☐
OPPEDETTE	G. BALLIN ☐	F. MORSEL ☐
PERTUIS	V. BARDISA ☐	V. LEGRAND ☐
PEYPIN D'AIGUES	A. SCARDAMAGLIA ☒	S. RAKOWITZ ☐
PIERRERUE	K. ROLANDO ☐	A. GUERRINI ☐
PIERREVERT	B. BRIFFAULT ☐	JP. FONTANA ☐
PUGET	A. HELL ☐	A. JEAN ☐
PUYVERT	Y. PRIMO ☐	C. MOUREY ☐
REILLANNE	M. ANDLAUER ☐	F. GERVAIS-BRIAND ☐
REVEST DES B	M. GASQUET ☐	J. MONTA ☐
ROBION	M. NOUVEAU ☐	A. LARGERON ☐
ROUSSILLON	M. MALIVEL ☐	L. TRIBOLLET ☒
RUSTREL	AM. LOISON ☐	G. PEY ☒
SAIGNON	F. DUPOUX ☐	C. SLEK ☐
SAINTE-TULLE	G. FAUCOUNNEAU ☐	R. CERCIELLO ☐
SANNES	P. COPETE ☐	B. BARNOUIN ☐
SIGONCE	M. BOTTERO ☒	J. BELZUNCE ☐
SIVERGUES	D. PESSEMESE-HOLDOWICZ ☐	S. STEINLE ☒
ST MAIME	D. CHAMPOURLIER ☐	N. DE CLERCQ ☐
ST MARTIN BRASQUE	P. VARAIRE ☐	J. RICHAUD ☐
ST MARTIN CASTILLON	C. CARBONNEL ☒	L. BERTEL ☐
ST MARTIN EAUX	ME. CHRISOSTOME ☐	R. POCHET ☐
ST MICHEL L'OBS.	B. TERRASSON ☒	P. RIERA ☐
ST PANTALEON	L. MILLE ☐	A. GARRETA ☒
ST SATURNIN	G. LANDRIEU ☒	M. AUGIER ☐
TAILLADES	B. LOISEL MONTAGNE ☐	JL. DELPIANO ☐
TOUR D'AIGUES	G. GERMAIN ☒	M. DOMEIZEL ☐
VACHERES	S. ILOVAISKY-CANO ☐	J. REYNIER ☐
VIENS	V. DARGERIE ☒	I. HOANG ☐
VILLARS	P. EVEN ☒	M. VANEL ☐
VILLELAURE	R. ROUZET ☐	C. BERTON ☐
VILLEMUS	P. POURCIN ☐	F. BERNINI ☐
VILLENEUVE	R. GIRAUD ☒	I. FILHOL ☐
VOLX	C. GAY ☐	P. DAUMAS ☐

COMITE SYNDICAL, POUVOIRS :

Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à	Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à
V. DEMEYERE (Auribeau)	☒	G. LETTERON (Apt)	M. BETOUL-ANDLAUER (Reillanne)	☒	V. PEISSON (Manosque)
R. PETIET (Aubenas les Alpes)	☒	P. FRIMAS (Céreste)	C. NOLLET (Murs)	☒	P. PEYTHIEUX (Cabrières d'Aigues)
H. BLEUZEN (Caseneuve)	☒	C. CARBONNEL (St Martin de Castillon)	Jean-Pierre GERAULT (Oppède)	☒	P. COURTECUISSIE (Cavaillon)
S. TROUSSE (Cheval-Blanc))	☒	M. CAVALIER (Ansouis)	M. GASQUET (Revest des Brousses)	☒	B. TERRASSON (St Michel l'Observatoire)
S. CAIRE (Brillanne)	☒	V. DARGERIE (Viens)	F. DUPOUX (Saignon)	☒	P. EVEN (Villars)
V. MILESI (Lagnes)	☒	P. COURTECUISSIE (Cavaillon)	D. CHAMPOURLIER (St Maime)	☒	V. PEISSON (Manosque)
C. MOSTEIRO (Limans)	☒	L. TRIBOLLET (Roussillon)	S. ILOVAISKY-CANO (Vachères)	☒	L. TRIBOLLET (Roussillon)
JP. PETTAVINO (Lourmarin)	☒	M. JAUBERT (Cadenet)	P. VARAIRE (St Martin de la Brasque)	☒	P. PEYTHIEUX (Cabrières d'Aigues)
K. MASSE (Lurs)	☒	M. BOTTERO (Sigonce)	R. ROUZET (Villedaure)	☒	G. PINGUET (Beaumont de Pertuis)
P. MERLE (Ménerbes)	☒	D. CRESP (Cabrières d'Avignon)	P. POURCIN (Villemus)	☒	M. CAVALIER (Ansouis)
L. DE LUZE (Mirabeau)	☒	C. CARBONNEL (St Martin de Castillon)	C. GAY (Volx)	☒	B. TERRASSON (St Michel l'Observatoire)

COLLEGE DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX DU VAUCLUSE, ETAIENT PRESENTS :

Membres titulaires		Membres suppléants	
Elisabeth AMOROS	☒	Christian MOUNIER	☐
Suzanne BOUCHET	☐	Marielle FABRE	☐
Florelle NOUGUIER	☐	Nicolas HUMBERT	☐
Dominique SANTONI	☒	Patrick MERLE	☐
Jean-François LOVISOLO	☐	Fabrice MARTINEZ-TOCABENS	☐
Noëlle TRINQUIER	☒	Myriam SILEM	☐

COLLEGE DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX DU VAUCLUSE, POUVOIRS :

Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à	Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à
Suzanne BOUCHET	☒	Elisabeth AMOROS		☐	
Jean-François LOVISOLO	☒	Noëlle TRINQUIER		☐	

COLLEGE DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE, ETAIENT PRESENTS :

Membres titulaires		Membres suppléants	
Marion MAGNAN	☐	Michel DALMASSO	☐
Laurie SARDELLA	☐	Jacques BRES	☐
Elisabeth JACQUES	☐	Camille GALTIER	☐

COLLEGE DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE, POUVOIRS :

Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à	Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à
	☐			☐	

COLLEGE DU CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR, ETAIENT PRESENTS :

Membres titulaires		Membres suppléants	
Christophe MADROLLE	☐	Jean-Pierre SERRUS	☐
Jacqueline BOUYAC	☐	Anne CLAUDIUS-PETIT	☐
Georges BOTELLA	☐	Bénédicte MARTIN	☐
Jean-Pierre RICHARD	☒	Ludovic PERNEY	☐
Jean AILLAUD	☒	Claire ARAGONES	☒
Solange PONCHON	☐	Georges CRISTIANI	☐
Cyril JUGLARET	☐	Sylvaine DI CARO	☐
Christian GIRARD	☐	Thierry D'AIGREMONT	☐
Valérie DELPECH	☐	Bénédicte AUZANOT	☐

COLLEGE DU CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR, POUVOIRS :

Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à	Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à
Jacqueline BOUYAC	☒	Jean AILLAUD		☐	
Solange PONCHON	☒	Jean AILLAUD		☐	

COMMUNAUTES DE COMMUNES ET COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION

EPCI	Membres titulaires		Membres suppléants	
CCPAL	Frédéric SACCO	☒	Christian BELLOT	☐
COTELUB	Catherine SERRA	☐	Jean-Marc BRABANT	☐
DLVA	Gilles MEGIS	☐	Jérôme DUBOIS	☐
CCPFML	Christian CHIAPELLA	☒	Nadine CURNIER	☐
LMV	Jean-Philippe RIVET	☐	Claire ARAGONES	☐
EPCI INVITES (sans voix délibérative)				
HPPB	Jacques DEPIEDS	☐		
Métropole Aix-Marseille-Provence	Martine VASSAL	☐		

COMMUNAUTES DE COMMUNES ET COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION, POUVOIRS :

Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à	Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à
C. SERRA (CotéLub)	☒	F. SACCO (CCPAL)		☐	
JP RIVET (LMV)	☒	F. SACCO (CCPAL)		☐	
	☐			☐	
	☐			☐	

ORGANISMES ASSOCIES (sans voix délibérante)		
Président honoraire	Jean-Louis JOSEPH	☐
Conseil Economique et social	Georgia LAMBERTIN	☐
Chambre d’agriculture Vaucluse	Joël BOUSCARLE	☐
Chambre d’agriculture Alpes de Haute Provence	Sandrine FAUCOU	☐
Chambre d’agriculture Alpes de Haute Provence	Gilbert GOLETTTO	☐
Chambre de commerce Vaucluse	Xavier MATHIEU	☐
Chambre de commerce Alpes de Haute Provence	Henri DAMIA	☐
Chambre des métiers Vaucluse	Didier GARCIA	☐
Conseil scientifique	Thierry TATONI	☐
SM d’Aménagement et de Valorisation Forestière 84		☐
SM d’Aménagement de la Vallée de la Durance		☐

INVITES		
SOUS-PREFECTURE APT	Christine HACQUES	☐
SOUS PREFECTURE FORCALQUIER	Marie-Paule DEMIGUEL	☐
DREAL PACA	François-Xavier GAUCI	☐
	Sylvain RIVET	☐
TRESOR PUBLIC	Céline VENTURI	☐
CONSEIL REGIONAL	Céline HAYOT	☐
	Jeanne BENIHYA-VERDE	☒
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAUCLUSE	Carole TOUTAIN	☐
	Lionel MARTIN	☐
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES DE HAUTE PROVENCE	Patrick MATHIEU	☐
		☐

OBJET DE LA DELIBERATION : programme de maitrise foncière de zones humides prioritaires en bordure du Calavon – Sites E.N.S. « Le Plan » et « Les Tours » - Communes d’Oppède et de Goult

REFERENCE – NUMERO : N° 2024CS78

DOCUMENT(S) ANNEXE(S) :

RESULTAT DU VOTE : Adoption à l’unanimité

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Calavon-Coulon, approuvé par arrêté inter-préfectoral le 23 avril 2015 ;

Vu la délibération n°2021CS02 validant le plan de gestion 2021-2025 de l'ENS « Les zones humides du Calavon aval » et son programme d'actions

Vu les règles d'intervention financière de l'Agence de l'Eau sur les zones humides dans le cadre du 12ème programme 2025-2030 ;

Considérant qu'une politique de maîtrise foncière publique sur les zones humides prioritaires et sites d'intérêt écologique majeur identifiés dans le SAGE Calavon est à privilégier afin de renforcer leur protection et faciliter leur gestion ;

Après en avoir délibéré le comité syndical décide :

D'APPROUVER la poursuite du programme de maîtrise foncière des zones humides de l'Espace Naturel Sensible du Calavon évalué à 25 000 €

DE VALIDER le plan de financement de l'opération et sollicite l'aide financière de l'Agence de l'Eau à hauteur de 20 000 €

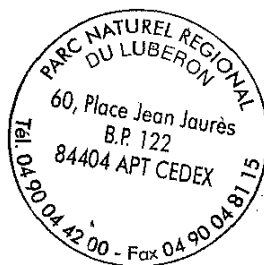
CONFIRME, au vu de l'intérêt écologique et hydraulique des parcelles de Mr & Mme JEAN sur le site Le Plan, le principe d'une acquisition foncière des parcelles AC0007 et AC0305 pour un montant de 6 820 € TTC, incluant les frais d'acte.

AUTORISE Madame la Présidente à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision, et notamment les conventions de financement, la promesse d'achat et l'acte d'acquisition, ou en cas d'empêchement de donner délégation à un représentant désigné par arrêté.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



La Présidente

Dominique SANTONI